

GanshorenINFO

Bulletin d'information de l'Administration Communale – 140 avenue Charles-Quint, 1083 Bruxelles – 02/465.12.77 – Numéro 5 – Novembre 2007

www.ganshoren.be

Plaisirs des fêtes et solidarité



PISCINE
(page 3)

Rénovation,
où en est-on?

TROISIÈME AGE
(page 5)

Noël des Seniors
le 21/12

MOBILITE
(page 7)

Plan Communal de Mobilité -
Réunion d'information le 4/12



page 2

- Conseil communal

page 3

- Mot de la Bourgmestre
- Piscine NEREUS

page 4

- Affaires sociales
- Emploi

page 5

- Troisième Age

page 6

- Urbanisme
- Environnement
- Propreté publique

page 7

- Travaux publics
- Mobilité

page 8

- Jeunesse francophone
- Culture française

page 9

- Animations urbaines

page 10

- Collège des Bourgmestre
et Echevins

CONSEIL COMMUNAL DU 26 SEPTEMBRE 2007

Finances

• **Approbation des comptes 2006.**

Les Conseillers communaux ont approuvé les comptes 2006, présentés par l'échevin des Finances. Le résultat du service ordinaire présente à l'exercice propre un déficit de 108.815,14 € et un déficit de 1.431.332, 59 € quant aux exercices cumulés, soit une diminution de quelque 68 % du déficit cumulé entre 2002 et 2006.

Rappelons que face à la situation financière difficile de la commune, la Région bruxelloise a accordé par deux fois une aide financière à Ganshoren (en 2003 et 2005), conditionnée au respect d'un plan pluriannuel visant l'équilibre à l'horizon 2010. Ce soutien régional, combiné au fait que la commune a fait mieux que respecter le plan pluriannuel, a permis d'améliorer sensiblement le résultat cumulé.

• **Adaptation et reconduction de taxes communales.**

Plusieurs règlements de taxes communales arrivant à échéance, ceux-ci ont été reconduits et/ou adaptés. Les quelques alignements à la hausse ne concernent pas les habitants mais bien certaines sociétés commerciales (une taxe sur la publicité, par exemple).

Bâtiments communaux : nouvelles affectations

La nouvelle crèche "les Coccinelles" ouvrira prochainement ses portes dans les locaux situés rue de l'Education. Dans un premier temps, elle permettra l'accueil de 12 enfants, capacité qui sera ensuite élargie à 18 places. Le Baby-Club, qui permet l'accueil occasionnel des enfants (halte garderie), a été déplacé au Pavillon qui se trouve avenue de la Réforme n°66. Les activités de nos Seniors, qui apprécient de se rencontrer (jeux



de cartes et autres), seront hébergées à la ferme "la Charnière". Enfin, les activités les plus bruyantes qui y étaient organisées sont quant à elles déplacées en périphérie de la commune, à "la Bergerie". Les Conseillers communaux ont approuvé l'ensemble de ces nouvelles affectations qui veillent à utiliser au mieux les infrastructures communales, tout en préservant la qualité de vie des habitants.

TRAVAUX PUBLICS : approbation des cahiers de charges

Le Conseil a approuvé le cahier des charges de divers travaux et achats qui seront à réaliser en 2008 : renouvellement d'une partie de la toiture du garage communal, renouvellement de la toiture de la ferme "la Charnière", achat de mobilier urbain, achat de conteneurs, etc.

PREVENTION : Contrat avec la Région et sécurisation des logements sociaux.



• **Approbation du contrat de prévention 2007** entre la commune et la Région de Bruxelles-Capitale. La Région accorde une subvention annuelle de 201.957,26 € à la Commune soit 196.658,26 € pour les frais de personnel, d'action et de fonctionnement et 5.299 € pour les frais d'investissement.

• **Sécurisation des logements sociaux** : approbation de la convention relative aux subsides régionaux (40.280 €) qui permettront de poursuivre la sécurisation des entrées des immeubles des logements sociaux.

A l'approche des fêtes de fin d'année, les familles s'activent afin de donner à cette période de l'année toute la magie de l'ambiance féerique et lumineuse qui la caractérise.

Au cours de ces jours de rêves, n'oublions pas que trop nombreux sont encore les personnes qui appréhendent ces fêtes parce qu'elles s'en sentent exclues en raison de leur pauvreté, leur isolement ou leur différence. Ne les délaissions pas : restons attentifs à nos amis, collègues et voisins.

Les festivités communales sont organisées afin que Noël soit réellement synonyme de solidarité et de convivialité : marché de Noël artisanal, dîner de Noël pour les seniors, activités découvertes pour les plus jeunes, etc.

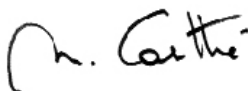
Mais, avant de se laisser porter par ces réjouissances, l'ensemble des citoyens de Ganshoren sont invités à se pencher sur les propositions du Plan Communal de Mobilité : réunion publique, exposi-

tion des plans et documents, informations, ... vous trouverez plus de précisions en page 7.

Merci de prendre un peu de votre temps et de contribuer à finaliser cet outil. Durant les prochaines années, il contribuera à faciliter les déplacements des habitants et à lutter contre le trafic de transit afin de préserver la qualité de la vie dans nos quartiers.

Je m'associe à l'ensemble du Collège échevinal pour vous souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'années empreintes de sérénité et de joie.

Michèle Carthé
Bourgmestre
de Ganshoren



PISCINE "NEREUS"

Rénovation de la piscine ... où en est-on ?

Une piscine est une infrastructure sportive qui favorise la pratique d'un sport accessible à tous, jeunes et moins jeunes. La natation est reprise dans les programmes scolaires et est reconnue médicalement comme un sport complet, idéal à pratiquer toute l'année.

Face aux travaux importants que nécessite la rénovation de la piscine, Ganshoren a sollicité les instances régionales et fédérales afin que ce service à la population soit sauvé SANS que la Commune ne doive en assumer l'essentiel des coûts. Rappelons que Ganshoren doit suivre strictement le plan de redressement financier imposé par la Région.

C'est ainsi que la rénovation de la piscine a finalement été intégrée dans le cadre de l'accord Beliris (coopération Région bruxelloise – Etat fédéral) dont le protocole a été approuvé en mai 2007. Les coûts de la rénovation seront ainsi assurés à 93% par l'Etat fédéral.

La sélection de l'auteur de projet est en cours de finalisation. Pour la sélection de l'entreprise qui sera chargée des travaux, les procédures en matière d'urbanisme et de marchés publics seront lancées en 2008. Nous espérons donc que les travaux débiteront dès la fin de l'année 2008. Rappelons que le planning et sa réalisation sont gérés par le Service Public Fédéral et suivi par un Comité d'Accompagnement rassemblant Région, Commune et Etat fédéral.

Les travaux de rénovation concerneront les vestiaires, les châssis et la cafétéria ainsi que l'adaptation aux nouvelles normes et la prise en compte de l'utilisation rationnelle de l'énergie.

Mais la réhabilitation de la piscine NEREUS ne comprend pas que la rénovation du bâtiment : il faut aussi considérer les futurs coûts de gestion et de fonctionnement de l'infrastructure rénovée. Elle est située à Ganshoren mais profite à l'ensemble des citoyens bruxellois et principalement aux habitants et aux écoles des communes voisines. C'est ainsi qu'une collaboration entre communes est envisagée afin, notamment, d'en partager les frais de gestion, dans un esprit de solidarité intercommunale et, si possible, avec l'aide de la Région et des Communautés.

Financée à 80% par la Région bruxelloise, une étude a été réalisée afin de déterminer les formes juridiques que pourrait revêtir cette collaboration. Aucun cas de figure n'est exclu : intercommunale, asbl communale, partenariat public-privé, etc. Les communes poursuivent leurs discussions afin de déterminer la solution la plus adéquate pour assurer l'accès à la piscine, véritable service public, aux habitants des communes du Nord-Ouest.

Nous demandons donc encore de la patience à tous les amis sportifs et amateurs de natation. Nous ne manquerons pas de les tenir informés de l'évolution de la situation.

Un service d'aide à domicile pour les personnes en difficulté

Une équipe d'aides familiales et ménagères est disponible pour venir en aide aux habitants de Ganshoren qui sont en difficulté.

Qui peut bénéficier d'une aide à domicile ?

Toute personne ou famille éprouvant des difficultés à assumer seule les tâches de la vie courante. Sont donc concernées :

- les familles (famille nombreuse, grossesse difficile, ...);
- les personnes reconnues handicapées ou gravement malades;
- les personnes âgées;
- les personnes ayant subi une hospitalisation; ...



Quelle assistance peut apporter une aide ménagère ?

L'aide ménagère a pour mission d'apporter une aide pour l'entretien courant du domicile du bénéficiaire. Le nettoyage se fait par période forfaitaire de 4h00.

Quelle assistance peut apporter une aide familiale ?

L'aide familiale accompagne dans les diverses tâches de la vie quotidienne : aide à la toilette, préparation des repas, courses, lessive, repassage, démarches administratives, etc.

Combien cela coûte ?

Le service s'adresse essentiellement aux personnes disposant de faibles revenus. Les prix varient de 0,10 € à 7,39 € par heure en fonction des revenus et de la situation familiale.

Renseignements

Mme Raymakers (responsable) : 02/600.25.07
Mme de Jonghe (aides familiales) : 02/600.25.01
Mme De Smet (aides ménagères) : 02/600.25.03

Des "titres-services" à Ganshoren

L'A.L.E. (Agence Locale pour l'Emploi) de Ganshoren est agréée comme société de "Titres-Services". Le département "Titres-Services" de l'A.L.E. de Ganshoren s'ouvrira dans les prochaines semaines et sera localisé place Guido Gezelle n° 9 (face au Centre culturel "la Villa"). Ceci permettra de répondre, dans le respect des normes sociales et légales, à la demande croissante de travaux ménagers à domicile : nettoyage, lavage des vitres, lessive et repassage au domicile de l'utilisateur du système T.S.

A quel prix ?

Le prix est identique dans toute la Belgique : vous payez 6,70 € de l'heure, mais avec la déduction fiscale, cette heure vous coûte 4,69 € net.

Renseignements

- A.L.E. de Ganshoren a.s.b.l. : 02/420.18.55.
- Sur Internet: www.titres-services.be



TROISIEME AGE

Le Collège des Bourgmestre et Echevins a le plaisir de vous inviter au



DINER DE NOËL DES SENIORS vendredi 21 décembre 2007 de 12h à 18h



Ambiance musicale et festive garantie !

Lieu : Salle culturelle du Hall des Sports, rue Vanderveken 114 à Ganshoren.

Inscriptions : Paiement de 15 euros au bureau du Service Troisième Age, avenue Charles-Quint 140 (aucune réservation par téléphone ne sera acceptée).

ATTENTION ! Cette année, les places seront numérotées ! Pensez donc à vous inscrire avec vos amis si vous souhaitez être assis ensemble !

Des difficultés pour vous déplacer ?

N'hésitez pas à contacter le service Prévention pour vous y accompagner (02/424.02.22).

Dans le cadre du Senior Club, nous vous proposons de participer au

MARCHE DE NOËL DE LILLE (FRANCE) le vendredi 14 décembre 2007

Départ à 8h00 au bassin de natation - Journée libre (sans repas)

Inscriptions : Paiement de 15 euros au bureau du Service Troisième Age, avenue Charles-Quint 140 (aucune réservation par téléphone ne sera acceptée).

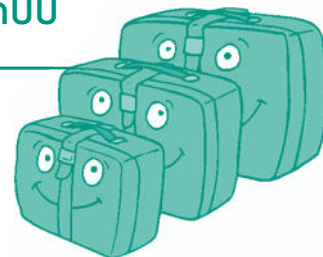
Dans le cadre du SENIOR CLUB, venez assister à la

PRESENTATION DES VOYAGES 2008 le mardi 4 décembre 2007 à 14h00

Condition : Etre âgé de 55 ans au moins !

Lieu : Salle culturelle du Hall des Sports, rue Vanderveken 114

Prix : Entrée gratuite !



URBANISME

Renseignements urbanistiques

Qu'il s'agisse d'un immeuble de rapport, un appartement, une maison, un rez-de-chaussée commercial, etc ... nous conseillons vivement à toute personne souhaitant acheter un bien de se rendre au service Urbanisme afin de consulter les plans de ce bien AVANT la signature de l'acte authentique. Malheureusement, le service constate fréquemment que de nouveaux propriétaires à Ganshoren ne prennent connaissance des plans approuvés qu' APRÈS signature de l'acte et constatent alors que le bien fait l'objet d'infractions urbanistiques (travaux réalisés et non autorisés).

Code bruxellois du logement

Depuis le 1er juin 2004, la Région de Bruxelles-Capitale a fixé de nouvelles règles pour la mise en location d'un logement.

Que vous soyez bailleur ou locataire, informez-vous sur le Code bruxellois du Logement et son utilité, pour quelles raisons il a été mis en place, quelle est la qualité que doit atteindre un logement mis en location, etc.

Des témoignages, des conseils, le lien vers les textes légaux sont à votre disposition sur le site :

www.codedulogement.be

ENVIRONNEMENT

Compostage

Succès pour le projet pilote de compostage mis en place en 2005 au parc du Sippelberg. Toute personne désireuse d'y participer est la bienvenue, de préférence si elle habite à proximité du Sippelberg (angle de l'Avenue Van Overbeke et de la Rue de l'Urbanisme).

Intéressé ?

Informez-vous par téléphone au service Environnement au 02/464.05.44.

Envie de suivre une formation au compostage ?

Tout renseignement peut être obtenu auprès d'Inter Compost - Mme Maréchal - Tél. 02/218.75.95

Promenade Verte

Réalisation prochaine du tronçon de la promenade verte entre la rue Nestor Martin et la rue Vanderveken: Bruxelles-Environnement a entamé les travaux d'aménagement depuis le 29 octobre dernier. Ces travaux dureront environ 3 mois.

"Fleurir ma commune"

En 2007, 10 personnes ont participé au concours "Fleurir ma commune". Comme chaque année, les 2 premiers gagnants du concours ont reçu un bon d'achat d'une valeur de 100 € et les 8 autres un bon d'achat d'une valeur de 50 € auprès de la Ferme "Nos Piliers".

Félicitations à tous les participants. Soyez encore plus nombreux l'an prochain pour embellir notre commune.



PROPRIÉTÉ PUBLIQUE

**CURAGE DES AVALOIRS**

La dernière campagne de curage d'avaloirs est prévue début décembre 2007.

DISTRIBUTEURS DE SACHETS POUR DÉJECTIONS CANINES

Bientôt vous trouverez dans la commune 15 distributeurs de sachets gratuits pour récolter les déjections canines. Les chiens ne peuvent faire leurs besoins que dans les endroits qui leur sont réservés, à savoir canisites et espaces "chiens libres".

Lors de la promenade du chien sur la voie publique, le propriétaire doit être muni d'un sachet pour ramasser les déjections éventuelles.

Il faut rappeler que la lutte contre le fléau des déjections canines est un combat collectif.

Après une période de prévention au cours de laquelle a été distribuée la brochure "Bonnes nouvelles pour les chiens et leurs maîtres !" suivra une période de répression menée par le service des Amendes administratives.

**CELUI-CI POURRA INFLIGER AU CONTREVENANT UNE AMENDE ADMINISTRATIVE
POUVANT ALLER JUSQU'À 180 €**

TRAVAUX PUBLICS

Travaux d'entretien local des voiries, des trottoirs et des égouts

Des travaux de sécurisation sont prévus au courant du dernier trimestre 2007 :

- avenue Marie de Hongrie : extensions de trottoirs à hauteur de l'Athénée Royal de Ganshoren et à hauteur du Mail ;
- rue Auguste De Cock : placement d'un ralentisseur de trafic à hauteur du n°18 ;
- drève des Lignages : aménagement d'un plateau avec passage pour piétons à hauteur du carrefour Lignages / de Rivieren ;
- drève de la Charte : aménagement d'un plateau avec passage pour piétons à hauteur du carrefour Charte / de Rivieren ;
- avenue Beethoven : aménagement d'un plateau avec passage pour piétons à hauteur du carrefour Beethoven / de Rivieren ;
- avenue Mathieu De Jonge : aménagement d'un plateau avec passage pour piétons avant l'avenue Mazza et placement d'un ralentisseur de trafic à hauteur du n°5 ;
- rue du Cens : mise en sens unique, rétrécissement et réfection des trottoirs, avec organisation du stationnement de part et d'autre de la voirie (travaux prévus au début de l'année 2008).

Renseignements : Service des Travaux publics - 02/464.05.47.

MOBILITE

Plan Communal de Mobilité - Information des citoyens

Le Plan Communal de Mobilité a pour but de créer les conditions d'une mobilité durable à Ganshoren. Concrètement, la commune de Ganshoren veut, dans les limites de ses compétences :

- réorganiser de manière cohérente les déplacements des personnes et des marchandises,
- lutter contre le trafic de transit,
- sécuriser le réseau de quartier,
- accroître la sécurité en atténuant le risque d'accidents
- et favoriser une plus grande convivialité et qualité de vie dans les quartiers.

En septembre 2005, les Ganshorenois ont eu largement l'occasion de s'exprimer dans le cadre de la présentation de la première phase du Plan Communal de Mobilité, consacrée à l'état des lieux et au diagnostic en matière de mobilité à Ganshoren.

La seconde phase, qui portait sur l'élaboration d'un scénario de mobilité durable, a été présentée en mai 2006.

Une nouvelle étape vient d'être franchie en vue de l'approbation définitive du futur Plan Communal de Mobilité de Ganshoren : chargé par la commune de mener à bien ce projet, le bureau d'études a en

effet clôturé ses recommandations qui constituent la troisième phase de l'étude du PCM. Cette troisième et dernière phase détaille les actions qui pourraient être concrétisées à court, moyen et long terme.

Ce programme d'actions du PCM met l'accent sur différents domaines qui comprennent, notamment

- l'organisation et la sécurisation des déplacements,
- l'organisation et la gestion du stationnement,
- les transports publics, la mobilité douce (piétons et cyclistes),
- la signalisation.

Les plans et documents concernant ces recommandations seront exposés dans le couloir d'entrée du bâtiment sis avenue de Villegas n° 31 du lundi 19 novembre 2007 au vendredi 7 décembre 2007, de 8h00 à 12h00. Ils seront également consultables sur le site internet de la commune (www.ganshoren.be). Des explications pourront également être données par le service des Travaux Publics les jeudis 22 novembre, 29 novembre et 6 décembre 2007 entre 17h00 et 19h00 à la Maison communale.

Une réunion publique d'information est prévue le mardi 4 décembre 2007 à 20h00 au Hall des sports (rue Vanderveken 114).

Renseignements : 02/464.05.47.



Ludothèque "La Toupie"

La ludothèque est ouverte :

- les lundis de 13h à 16h,
- les mercredis de 13h à 17h,
- les vendredis de 16h à 18h
- et les premiers samedis du mois de 9h à 12h
- durant les congés scolaires de la Noël, le mercredi 26 décembre de 13h à 16h

Cotisation annuelle : 5€ par famille

Location : 0.50€ par jeu et par semaine

Ateliers à thème

Les mercredis (sous réservation) : 14h à 15h : jeux de société - de 15h à 16h : création autour d'un thème

- 1^{er} mercredi du mois pour les 3 - 6 ans
- 2^{ème} mercredi pour les 7 - 9 ans
- 3^{ème} mercredi pour les 10 - 12 ans
- 4^{ème} mercredi pour les 13 - 16 ans

Thème du mois de novembre : "les 5 sens".

Thème du mois de décembre : "le corps humain".

Contact : Marie Papelian au 02/427.92.98

Atelier R'NB & Hip-Hop

Pour les 9 - 18 ans

Groupe des 9 - 11 ans, le mercredi de 17h30 à 18h45

Groupe des 12 - 18 ans, le vendredi de 17h30 à 18h45

Dates : Du mercredi 10 octobre au vendredi 21 décembre 2007.

Prix pour le mercredi ou le vendredi selon l'âge : 60 € (Ganshoren) - 70 € (hors Ganshoren)

Renseignements : Blaise au 0473/769.937

Activités vacances de Noël et Nouvel An

Les congés de Noël et du Nouvel An sont à notre porte. Voici les activités proposées par le service Jeunesse pour vos enfants :

Plaines de vacances

Pour les enfants de 2 ans 1/2 à 15 ans

Du lundi 24 décembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008.

De 7h à 18h - 7 €/jour (sorties comprises)

Dates limites d'inscription et de paiement :

vendredi 7 décembre 16h

Au-delà de cette date, les inscriptions seront refusées.

Club Canailoux

Du lundi 24 décembre au vendredi 28 décembre 2007

Pour 16 enfants de 4 à 6 ans, de 7h30 à 18h

Prix Ganshoren : 50 euros par semaine

Prix hors Ganshoren : 75 euros la semaine

Club Explorateurs

Du lundi 31 décembre 2007 au vendredi 4 janvier 2008

Pour 16 enfants de 6 à 8 ans, de 7h30 à 18h

Prix Ganshoren : 50 euros par semaine

Prix hors Ganshoren : 75 euros la semaine

Club Découvertes

Du lundi 24 décembre au vendredi 28 décembre 2007

Pour 16 enfants de 9 à 12 ans

Prix Ganshoren : 50 euros par semaine

Prix hors Ganshoren : 75 euros la semaine

Contact : Service de la Jeunesse francophone

Tél. : 02/464.05.55 - Fax : 02/464.05.63

CULTURE FRANÇAISE



La chorale Odace vous propose d'anciens succès mis au goût du jour et autres chants féeriques.

Quand ? **Le samedi 15 décembre** à 20h00
au Hall des Sports.

Tarif ? 5 € en pré-vente / 7 € sur place.

Réservations : Service de la Culture :
02/464.05.39.

BIBLIOTHÈQUE JEUNESSE

La Bibliothèque spéciale pour la jeunesse asbl, rue Louis Delhove 43 à Ganshoren, est ouverte à tous les enfants à partir d'un an et à tous les adolescents les mercredis et samedis de 14 à 17h00 et les dimanches de 11 à 13h00.

Inscriptions et prêts **gratuits**.

Afin de compléter son staff de bibliothécaires, la bibliothèque recherche des bénévoles libres aux heures d'ouverture de la bibliothèque ou en semaine pour accueillir les classes.

Contact : Hubertine Leemans – 02/415.83.40

La Commune de Ganshoren en collaboration
avec le Centre Culturel "la Villa" organise son traditionnel

MARCHÉ DE NOËL

le week-end des 8 et 9 décembre 2007
(Samedi de 10.00 à 20.00 & Dimanche de 10.00 à 18.00)

Ce marché exclusivement artisanal s'étendra de la **place Guido Gezelle** jusqu'au parking du Zeyp en passant par le Centre Culturel "la Villa" et le Pavillon "Van Leeuw". Au programme, diverses activités et animations pour tous :

- **Présence de Père Noël sur son Trône ;**

Papa Noël distribuera des friandises et surprises à tous les enfants le Samedi 8 décembre de 11.30 à 13.00, 15.00 à 16.30 et de 18.00 à 19.00 ;

Dimanche 9 décembre de 11.00 à 12.00, 13.30 à 14.30 et de 15.30 à 17.00.

- **Dégustation gratuite**

Le service communal des Animations Urbaines vous attend dès 15.00 pour vous offrir des gourmandises de Noël ;

- **Animations musicales ;**

Samedi à 17.00 : groupe gospel

Dimanche à 14.30 : la chorale "La Chaconne"

- **Concours de dessins d'enfants ;**

Remise des prix au 1er étage du Centre Culturel "la Villa", le dimanche à 17.00.



Renseignements :

Service des Animations Urbaines : 02/425.10.81

Centre Culturel "la Villa" : 02/420.37.27.

GRANDE PREMIÈRE A GANSHOREN

Concours d'illumination et de décoration de façades du 15 décembre 2007 au 15 janvier 2008

Participez à la féerie des fêtes de fin d'année en décorant votre façade d'étincelantes guirlandes.
Offrons - nous une commune illuminée pour vivre des moments magiques et festifs.

Le règlement du concours est disponible sur simple demande
auprès du Service des Animations Urbaines 02/425.10.81

LE COLLEGE DES BOURGMESTRE ET ECHEVINS

Le Collège des Bourgmestre et Échevins assume la gestion journalière de la commune. Ses membres ont différentes attributions dans une optique de répartition interne du travail. Comme son nom l'indique, il s'agit d'un organe dans lequel les décisions sont discutées et prises collégalement.



CARTHÉ Michèle, **Bourgmestre**,
Police - Prévention - Affaires sociales - Information
Tél : 02/464.05.33

VAN LAETHEM Jean Paul, **Premier Echevin**,
Troisième Age - Etat civil - Population - Logement
Tél : 02/464.05.65



COPPENS René, **Echevin**,
Finances - Affaires juridiques - Culture néerlandaise
Tél : 02/464.05.68

DE SAEGER Chantal, **Echevine**,
Urbanisme - Sport - Santé - Solidarité Nord-Sud
Tél : 02/464.05.69



DEHING-van den BROECK Marina, **Echevine**,
Famille - Emploi - Jeunesse néerlandophone
Tél : 02/600.25.85

KOMPANY Pierre, **Echevin**,
Travaux Publics - Mobilité - Environnement et Propreté publique
Tél : 02/464.05.58



BERGERS Laetitia, **Echevine**,
Culture française - Petite enfance et Jeunesse francophone - Instruction publique
Tél : 02/464.05.60

PETRINI Maurizio, **Echevin**,
Classes moyennes - Animations urbaines
Tél : 02/600.25.81

